

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
COLLABORATEURS
DE MINISTRES ET DE PARLEMENTAIRES**



**CHARTRE D'ÉTHIQUE
DE DÉONTOLOGIE
ET D'ENGAGEMENT DES MEMBRES**

Liberté • Égalité • Fraternité
Édition institutionnelle

PREAMBULE

L'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires (AICMP) a vocation à rassembler des femmes et des hommes qui, de par leurs fonctions, leurs compétences ou leur expérience, souhaitent contribuer au renforcement des institutions démocratiques, au développement de la coopération internationale et à la promotion des valeurs républicaines, humanistes et universelles.

L'adhésion à l'AICMP constitue un engagement volontaire qui implique l'acceptation des principes énoncés ci-dessous dans la présente Charte.

Cette Charte complète les statuts de l'Association.

Elle fixe les principes éthiques et déontologiques qui doivent guider les comportements de chacun afin de préserver la cohésion de l'Association, la qualité des relations entre ses membres ainsi que son image auprès des institutions et de ses partenaires.

Chaque membre s'engage à respecter ces principes avec loyauté, sincérité et bonne foi.

Ces principes sont les suivants :

TITRE I

Des valeurs fondamentales

L'AICMP fonde son action sur les principes de dignité de la personne humaine, de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, d'universalité et d'humanité.

Chaque membre reconnaît que ces valeurs constituent le socle de l'Association et s'engage à les promouvoir dans toutes ses activités.

Il veille notamment au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre toute forme de discrimination et au respect de la diversité des personnes, des cultures, des convictions et des traditions.

L'Association encourage le dialogue entre les peuples, la compréhension mutuelle, le respect des différences et la coopération internationale.

TITRE II

De l'engagement au service de l'Association

Chaque membre contribue, selon ses possibilités, ses qualités et compétences, au développement, au rayonnement et à la crédibilité de l'AICMP.

Il participe à la vie associative avec esprit de responsabilité, de coopération et de bienveillance.

Il respecte les statuts, le règlement intérieur, la présente Charte ainsi que les décisions régulièrement adoptées par les organes compétents de l'Association.

Il s'interdit toute utilisation de l'Association à des fins personnelles, politiques, financières ou contraires à son objet social.

TITRE III

De la solidarité entre les membres

L'AICMP repose sur un esprit de fraternité et d'entraide mutuelle.

Chaque membre s'efforce d'apporter, dans la mesure de ses compétences et de ses disponibilités, son soutien, ses conseils et son expérience aux autres membres.

Les relations entre les membres doivent être empreintes de respect, de confiance, d'écoute de courtoisie et sincérité.

Les divergences d'opinion ne sauraient remettre en cause la solidarité qui unit les membres de l'Association.

TITRE IV

De la probité, de la loyauté et de l'honneur

Le membre agit en toutes circonstances avec probité, loyauté, intégrité, honnêteté et bonne foi.

Il veille à ce que ses actes, ses paroles et ses comportements soient toujours conformes aux exigences de l'éthique et de la dignité.

Il refuse toute pratique frauduleuse, toute manœuvre déloyale, toute tentative de manipulation ou tout comportement susceptible de compromettre la réputation de l'Association.

L'honneur de chacun contribue à l'honneur de tous.

TITRE V

Du respect entre les membres

Chaque membre veille à maintenir un climat de confiance et de respect mutuel.

Il s'interdit de porter volontairement atteinte à un autre membre par des accusations mensongères, des dénonciations calomnieuses, des propos diffamatoires, injurieux, insultants ou dégradants.

Il s'abstient de toute attitude malveillante, de toute intimidation ou de toute manœuvre destinée à nuire à un autre membre ou à compromettre son honneur, sa considération ou sa réputation.

Les désaccords doivent être exprimés avec mesure, courtoisie et dans le respect de la dignité de chacun.

TITRE VI

De la liberté de pensée et du débat démocratique

L'AICMP reconnaît à chacun la liberté de pensée, d'opinion, de conscience et d'expression dans le respect des lois et règlements applicables.

Chaque membre est libre d'exprimer ses idées, ses analyses et ses propositions dans un esprit d'ouverture et de dialogue.

Il accepte que d'autres puissent défendre des positions différentes des siennes et considère la diversité des opinions comme une richesse favorisant la réflexion collective.

Les critiques formulées de bonne foi, les avis divergents et les propositions alternatives participent au bon fonctionnement démocratique de l'Association et doivent être accueillis avec respect.

TITRE VII

Du respect des lois, des institutions et de l'éthique

Chaque membre s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dans le ou les États où il exerce ses activités ainsi que les institutions nationales, européennes et internationales.

Il s'interdit toute pratique contraire à l'éthique, à la probité ou aux principes défendus par l'Association.

Il veille à adopter un comportement compatible avec les responsabilités qu'il exerce ou a exercées au sein des institutions publiques.

TITRE VIII

De la protection de l'image de l'Association

Chaque membre est conscient que son comportement peut avoir des conséquences sur la réputation de l'AICMP.

Il veille à préserver l'honneur, la crédibilité, la réputation et l'image de l'Association ainsi que celle de ses dirigeants et de ses membres.

Il s'abstient de toute déclaration, publication ou diffusion d'informations de nature à porter atteinte à l'Association sans avoir préalablement privilégié les voies du dialogue interne et l'assentiment de ses dirigeants et de ses organismes directeurs.

Les différends doivent être traités dans un esprit de conciliation et dans le respect des procédures prévues par les statuts.

TITRE IX

Du devoir d'exemplarité

Les membres de l'AICMP sont appelés à représenter une communauté internationale attachée aux valeurs du service public, de la démocratie, de la coopération institutionnelle et de l'intérêt général.

À ce titre, chacun s'efforce d'adopter un comportement exemplaire, tant dans l'exercice de ses responsabilités associatives que dans ses relations avec les autres membres, les institutions, les partenaires et le public.

Le membre veille à ce que ses actes, ses prises de position et sa conduite personnelle ne soient jamais de nature à compromettre la crédibilité de l'Association.

Il fait preuve de retenue, de responsabilité, de discernement et de respect de la parole donnée.

Il demeure fidèle aux principes de loyauté, d'honneur, de dignité et de fraternité qui fondent l'identité de l'AICMP.

L'exemplarité ne constitue pas une contrainte mais un engagement librement consenti et accepté par chaque adhérent, au service de l'intérêt collectif et du rayonnement de l'Association.

TITRE X

De l'engagement moral des membres

En adhérant à l'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires, chaque membre reconnaît avoir pris connaissance de la présente Charte.

Il s'engage à respecter les principes qu'elle énonce, à contribuer au développement harmonieux de l'Association et à promouvoir, par son comportement, les valeurs de respect, de probité, de loyauté, de fraternité, de responsabilité et d'humanité qui en constituent le fondement.

Il reconnaît que la qualité de membre de l'AICMP implique un devoir permanent de vigilance quant à ses actes, à ses propos et à son attitude, afin de préserver la confiance mutuelle entre les adhérents ainsi que la réputation de l'Association.

ACTE D'ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Déclare avoir pris connaissance de la Charte d'éthique, de déontologie et d'engagement des membres de l'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires.

Je reconnais en comprendre pleinement la portée et m'engage librement à en respecter l'ensemble des principes, valeurs et obligations, dans un esprit de loyauté, de probité, de dignité, de fraternité et de service de l'intérêt général.

Je m'engage à préserver, en toutes circonstances, l'honneur, la réputation et les intérêts de l'Association.

Fait à :

Le :

Mention manuscrite obligatoire : ' Lu et approuvé. Je m'engage à respecter la présente Charte »

Signature de l'adhérent :



« A.I.C.M.P »
« ASSOCIATION INTERNATIONALE DES COLLABORATEURS DE MINISTRES ET DE
PARLEMENTAIRES »

DÉCLARATION D'HONNEUR ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT À L'ADHÉSION

À joindre à toute demande d'adhésion

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom(s) :

Nationalité :

Profession ou qualité :

Adresse :

.....

sollicite mon adhésion à l'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de
Parlementaires (AICMP).

À ce titre, je déclare sur l'honneur ce qui suit :

I – Adhésion aux valeurs de l'Association.

Je reconnais avoir reçu un exemplaire et pris connaissance de la Charte d'éthique, de déontologie
et d'engagement des membres de l'AICMP et m'engage à en respecter les principes sans réserve
pendant toute la durée de mon adhésion. Je déclare par ailleurs avoir été informé(e) que les statuts
et le règlement intérieur sont consultables sur rendez-vous au siège de l'association.

Je m'engage à promouvoir les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, d'humanité,
de respect des institutions démocratiques et de coopération internationale qui fondent l'action de
l'AICMP.

II – Engagement personnel.

Je m'engage à exercer mes activités au sein de l'Association avec loyauté, probité, intégrité, dignité,
courtoisie et bonne foi.

Je m'interdis tout comportement, toute déclaration ou toute initiative susceptible de porter atteinte à l'honneur, à la réputation ou aux intérêts de l'Association ou de l'un de ses membres.

Je m'engage à privilégier en toute circonstance le dialogue, la médiation et le respect mutuel.

III – Déclaration d'honorabilité.

Je déclare sur l'honneur que mon comportement personnel et professionnel est compatible avec les valeurs, les objectifs et les exigences éthiques de l'AICMP.

Je déclare ne faire l'objet d'aucune condamnation pénale définitive ou mesure d'interdiction en vigueur de nature à faire obstacle à l'exercice des activités, fonctions ou responsabilités exercées au sein de l'Association et, en particulier, lorsqu'ils portent atteinte à la probité, à l'honneur, à la confiance, à l'intégrité ou à la sécurité des personnes, sans que cette énumération soit limitative.

Je m'engage à informer sans délai le Président de l'AICMP de toute évolution de ma situation susceptible de remettre en cause la présente déclaration.

IV – Respect de l'image de l'Association.

Je reconnais que mon comportement personnel, y compris en dehors du cadre de mes activités associatives, est susceptible d'avoir des conséquences sur l'image, la réputation et la crédibilité de l'AICMP.

A ce titre, Je m'engage à adopter en toutes circonstances un comportement compatible avec les valeurs, les missions et les intérêts de l'Association et m'abstenir de tout agissement susceptible de lui porter préjudice ou de nuire à son rayonnement.

Je m'engage à ne jamais utiliser mon appartenance à l'AICMP à des fins contraires à son objet, à ses statuts ou à la loi.

V – Déclaration sur l'honneur.

Je certifie sincères et exactes les informations figurant dans la présente déclaration.

Je reconnais que toute déclaration volontairement inexacte ou toute dissimulation d'une information déterminante pour mon admission pourra entraîner le refus de mon adhésion ou, si je suis déjà membre, l'engagement d'une procédure disciplinaire dans les conditions prévues par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Je reconnais enfin que mon adhésion à l'AICMP constitue un engagement personnel fondé sur la confiance, l'honneur, la probité et le respect des valeurs défendues par l'Association.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :



ATTESTATION ET AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Document destiné aux adhérents de l'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires (AICMP)

Préambule. L'Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires (ci-après « l'Association » ou « AICMP ») est un cercle de réflexion indépendant, apolitique et non partisan, qui rassemble des personnalités ayant exercé ou exerçant des fonctions ministérielles, parlementaires, diplomatiques ou électives, des hauts fonctionnaires, des professions libérales, des universitaires et autres personnes issues de la société civile, afin de contribuer à la réflexion sur les grands enjeux publics contemporains. À l'occasion de ses assemblées générales, réunions, colloques, conférences, séminaires, journées d'étude et autres activités organisées en France ou à l'étranger, l'Association réalise ponctuellement des prises de vues photographiques, des captations audiovisuelles et des enregistrements sonores des personnes qui y participent. La présente attestation a pour objet de recueillir, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le consentement libre, exprès et éclairé de l'adhérent quant à l'utilisation de son image, de sa voix et, le cas échéant, de ses propos.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Agissant en qualité de : ☐ Membre adhérent ☐ Membre d'une instance dirigeante (bureau ou conseil d'administration) ☐ Membre exerçant une fonction ou une mission au sein de l'association ☐ Invité / intervenant ☐ Autre :

Demeurant :

Déclare avoir la pleine capacité juridique pour souscrire personnellement la présente attestation et, à ce titre, autoriser l'Association à fixer, reproduire et diffuser mon image, ma voix et mes propos, dans les conditions ci-après précisées, dont je reconnais avoir pris connaissance et que j'accepte sans réserve.

Article 1 — Objet de l'autorisation

L'adhérent autorise l'Association, ses représentants habilités ainsi que les prestataires qu'elle mandate à cet effet, à procéder à des prises de vues photographiques, à des captations vidéo et à des enregistrements sonores de sa personne — image, voix, nom et fonctions déclarées —, à l'occasion des assemblées générales, réunions, commissions de travail, colloques, conférences, séminaires, journées d'étude et autres événements que l'Association organise ou auxquels elle participe, en France comme à l'étranger.

Article 2 — Étendue de l'autorisation et supports de diffusion

Les images, sons et enregistrements ainsi recueillis pourront être fixés, reproduits et communiqués, en tout ou partie, sur tout support et par tout procédé technique connu ou inconnu à ce jour, notamment :

- le site internet et les comptes de réseaux sociaux de l'Association ;
- les publications de l'Association : lettres d'information, rapports, notes et revue associative ;
- les supports de communication institutionnelle (plaquettes, invitations, actes de colloques) ;
- la presse quotidienne, périodique ou spécialisée, ainsi que les médias audiovisuels partenaires ;
- les archives internes de l'Association, à des fins de traçabilité et de bilan de ses activités.

Cette diffusion s'effectue exclusivement dans le cadre de l'objet statutaire de l'Association, à des fins d'information, de communication institutionnelle ou de valorisation de ses travaux, à l'exclusion de toute exploitation commerciale ou publicitaire au profit de tiers.

Article 3 — Durée de l'autorisation et droit de retrait

Conformément au principe de limitation de la durée de conservation posé par l'article 5 du RGPD, la présente autorisation est consentie pour la durée de l'adhésion à l'Association, prorogée de cinq (5) années à compter de la cessation de celle-ci, sauf retrait anticipé. L'adhérent peut en effet, à tout moment et sans avoir à se justifier, retirer

son consentement par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel adressé à president@aicmp.fr. Ce retrait prend effet pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des diffusions déjà réalisées antérieurement à sa notification.

Article 4 — Absence de contrepartie financière

La présente autorisation est consentie à titre gracieux, l'Association poursuivant un but non lucratif conforme à son objet statutaire. L'adhérent renonce en conséquence à toute rémunération ou autre contrepartie au titre de l'exploitation de son image, de sa voix ou de ses propos dans les conditions ci-dessus définies.

Article 5 — Respect de la vie privée et limites de l'autorisation

L'adhérent est informé que le droit à l'image participe du droit au respect de la vie privée garanti par l'article 9 du Code civil, et que toute captation ou diffusion réalisée sans consentement est susceptible de constituer l'atteinte volontaire à l'intimité de la vie privée réprimée par les articles 226-1 et suivants du Code pénal. En signant la présente attestation, l'adhérent donne son consentement exprès, libre et éclairé, au sens de l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD, à l'utilisation de son image dans les conditions et limites décrites aux articles 1 et 2 ci-dessus. Cette autorisation ne s'étend en aucun cas à une utilisation détournée de l'objet statutaire de l'Association, à un usage portant atteinte à la dignité de la personne, ni à une diffusion postérieure à l'exercice du droit de retrait prévu à l'article 3.

Article 6 — Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente attestation (nom, image, voix, fonctions déclarées) sont traitées par l'Association, en qualité de responsable de traitement, aux seules fins décrites à l'article 2. L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer à tout moment auprès du président de l'Association (president@aicmp.fr — 35-39, boulevard Romain Rolland, 75014 Paris), ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 7 — Propriété des supports réalisés

Sous réserve des droits d'auteur pouvant, le cas échéant, appartenir au photographe ou au réalisateur en application des articles L. 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, les photographies, vidéos et enregistrements réalisés à l'occasion des activités de l'Association sont conservés par cette dernière, sans que la présente autorisation ne confère à l'adhérent un quelconque droit d'exploitation sur ces supports.

Article 8 — Divisibilité et loi applicable

Si l'une des stipulations de la présente attestation venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations conserveraient leur plein effet. La présente attestation est soumise au droit français. Tout différend relatif à sa validité, à son interprétation ou à son exécution relève, à défaut de résolution amiable, de la compétence des juridictions du ressort de Paris.

Fait en un exemplaire original, conservé par l'Association.

Fait à : Le :/...../.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé » et signature de l'adhérent :

L'adhérent

Signature



« A.I.C.M.P »
« ASSOCIATION INTERNATIONALE DES COLLABORATEURS DE MINISTRES ET DE
PARLEMENTAIRES »

FICHE DE PARRAINAGE D'UN CANDIDAT À L'ADHÉSION

à faire compléter et signer par les parrains respectifs

*(Document confidentiel destiné à la Commission des admissions
constituée au sein du Bureau de l'Association)*

I – IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom :

Prénom(s) :

Nationalité :

Profession ou qualité :

Fonction(s) actuelle(s) ou antérieure(s) :

.....

.....

II – PREMIER PARRAIN

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Membre de l'AICMP depuis le :

Fonction exercée au sein de l'Association (le cas échéant) :

.....

certifie connaître personnellement le candidat depuis :

☐ moins d'un an

☐ de 1 à 3 ans

☐ de 3 à 5 ans

☐ plus de 5 ans

dans un cadre :

☐ professionnel

☐ associatif

☐ universitaire

☐ politique ou institutionnel

☐ personnel

☐ autre :

Appréciation du candidat :

Je considère que le candidat présente les qualités humaines et professionnelles nécessaires pour intégrer l'AICMP.

Je témoigne notamment de son sens de l'honneur, de sa probité, de sa loyauté, de son respect des institutions et de sa capacité à contribuer utilement aux objectifs de l'Association.

Je n'ai connaissance d'aucun élément de nature à remettre en cause son honorabilité ou son aptitude à respecter les statuts ainsi que la Charte d'éthique et de déontologie de l'AICMP.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....

Je recommande son admission.

☐ OUI

☐ NON

Fait à

Le

Signature :

III – SECOND PARRAIN

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Membre de l'AICMP depuis le :

Fonction exercée au sein de l'Association (le cas échéant) :

certifie connaître personnellement le candidat depuis :

☐ moins d'un an

☐ de 1 à 3 ans

☐ de 3 à 5 ans

☐ plus de 5 ans

dans un cadre :

☐ professionnel

☐ associatif

☐ universitaire

☐ politique ou institutionnel

☐ personnel

☐ autre :

Appréciation du candidat :

Je considère que le candidat présente les qualités humaines et professionnelles nécessaires pour intégrer l'AICMP.

Je témoigne notamment de son sens de l'honneur, de sa probité, de sa loyauté, de son respect des institutions et de sa capacité à contribuer utilement aux objectifs de l'Association.

Je n'ai connaissance d'aucun élément de nature à remettre en cause son honorabilité ou son aptitude à respecter les statuts ainsi que la Charte d'éthique et de déontologie de l'AICMP.

Observations éventuelles :

.....
.....
.....

Je recommande son admission.

☐ OUI

☐ NON

Fait à

Le

Signature :

IV – ENGAGEMENT DES PARRAINS

Les parrains déclarent avoir formulé leurs appréciations en toute indépendance, avec sincérité et bonne foi.

Ils certifient que leur recommandation repose sur leur connaissance personnelle du candidat et sur leur conviction que celui-ci adhère aux valeurs de l'Association.

Ils reconnaissent que la présente recommandation constitue un avis destiné à éclairer les instances compétentes de l'AICMP et ne lie pas celles-ci dans leur décision.

V – DÉCISION DE L'ASSOCIATION

Date de l'examen du dossier :

.....

Décision :

- ☐ Admission
- ☐ Admission différée
- ☐ Refus motivé

Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :

Cachet de l'Association

**AICMP**

Association Internationale des Collaborateurs de Ministres et de Parlementaires

35-39, boulevard Romain Rolland - 75014 Paris

Jasmine MARECAR : 06.03.90.90.88 — Marc VALADE : 06.08.01.76.80

President@aicmp.fr / valademarc@yahoo.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Nature de l'adhérent

- ☐ Personne physique
- ☐ Personne morale (société, association, etc.)

Statut

- ☐ En activité
- ☐ Retraité(e)

Type de demande

- ☐ Nouvelle adhésion
- ☐ Renouvellement

CATÉGORIE DE MEMBRE SOLlicitÉE (cf. explications au verso de la page)

- ☐ Membre effectif ☐ Membre associé

Le présent bulletin d'adhésion ne concerne que les membres effectifs et les membres associés. Les membres ou Présidents d'honneur, dont le titre est décerné par le conseil d'administration, en sont dispensés.

MONTANT DE LA COTISATION**Droit d'entrée : 360 €****Cotisation annuelle : 160 €**

Modalités particulières : réduction de 50 % des sommes ci-dessus en faveur des conjoints, des étudiants, des personnes en situation de handicap ou de toute autre catégorie définie ultérieurement par le conseil d'administration.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHÉRENT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Téléphone : _____

Adresse de messagerie (e-mail) : _____

Adresse postale :

Exercice professionnel actuel ou passé :

Niveau d'études / diplômes :

Titres ou décorations :

Autres activités philanthropiques ou culturelles :

Parrainages obtenus

Précision importante : le parrain 1 est obligatoirement un administrateur issu du collège des membres fondateurs et des membres effectifs. Le parrain 2 peut être un administrateur en poste ou un adhérent de l'AICMP.

Parrain 1 : _____ Parrain 2 : _____

ENGAGEMENTS ET CERTIFICATIONS

- ☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à communiquer à l'association tout changement les concernant.
- ☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association (rappelé au verso) et y adhérer sans réserve, et je reconnais avoir été informé(e) que les statuts et le règlement intérieur de l'association sont consultables sur rendez-vous au siège de l'association.
- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la protection des données personnelles (RGPD), rappelées au verso, et j'accepte le traitement de mes données personnelles dans les conditions qui y sont décrites.
- ☐ Je certifie ne faire l'objet d'aucune condamnation pénale définitive de nature à être incompatible avec les fonctions ou activités exercées au sein de l'association.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent (précédée de la mention ' Lu et approuvé »)

Cadre réservé aux instances dirigeantes

Décision des membres du Bureau réunis en commission

- ☐ Avis favorable ☐ Avis défavorable

Date : _____ Qualité du signataire : Président ☐ Trésorier ☐

Signature : _____

PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Bulletin d'adhésion complété et signé
- ☐ Fiche de parrainage par deux membres de l'association, dont au moins un administrateur en poste issu du collège des membres fondateurs et membres effectifs
- ☐ Curriculum vitae
- ☐ Attestation et autorisation de droit à l'image
- ☐ Charte d'éthique, de déontologie et d'engagement des membres
- ☐ Déclaration sur l'honneur et engagement du candidat à l'adhésion
- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- ☐ 2 photos d'identité (tenue correcte exigée ; port de la cravate ou du nœud papillon pour les hommes ; le cas échéant : insigne, écharpe ou autre accessoire officiel)
- ☐ Justificatif indiquant, le cas échéant, la reconnaissance du handicap ou le statut d'étudiant
- ☐ Chèque d'adhésion (droit d'entrée + cotisation)

OBJET DE L'ASSOCIATION

S'inscrivant dans un cadre international, l'association a pour objet d'œuvrer en faveur de l'intérêt général en rassemblant des personnalités exerçant ou ayant exercé des fonctions ministérielles, parlementaires ou diplomatiques, des mandats électifs dans les collectivités territoriales, des responsabilités en qualité de hauts fonctionnaires, des professions libérales, des universitaires et autres personnes issues de la société civile, en vue de contribuer à la réflexion sur les grands enjeux publics du monde contemporain (droits humains, politiques sociales ou sociétales, débats éthiques et bioéthiques, problématiques régaliennes et de sécurité, environnement et développement durable, vie publique et participation citoyenne, culture, éducation, emploi et formation professionnelle, jeunesse et sport, etc.).

Pour favoriser les échanges entre la sphère politique et les citoyens, et ainsi promouvoir la circulation des idées dans l'espace public, ce cercle de réflexion indépendant, apolitique et non partisan dispose des moyens d'action suivants :

- La constitution d'un réseau d'acteurs engagés en faveur de l'action publique et collective
- L'instauration de commissions de travail visant à produire une expertise des sujets concernés en vue de faciliter le travail parlementaire
- L'information du grand public sur le fonctionnement des institutions de la République française
- La mise en place d'une veille stratégique et prospective des politiques publiques
- Le développement de coopérations à l'échelle nationale et internationale
- L'animation du débat public en participant ou en organisant des rencontres, colloques, conférences, séminaires et autres journées d'étude en France ou à l'étranger
- La publication d'articles, de rapports ou de notes (presse quotidienne ou spécialisée, revue associative, lettre d'information périodique, site internet, etc.)
- Tout autre moyen concourant à la réalisation de l'objet de l'association

CATÉGORIES DE MEMBRES

Seuls les membres effectifs et les membres associés relèvent du présent bulletin d'adhésion. Les membres ou Présidents d'honneur en sont dispensés, ce titre étant décerné par le conseil d'administration.

Membres effectifs

La qualité de membre effectif est attribuée aux personnes physiques exerçant ou ayant exercé des fonctions au sein des ministères, du Parlement, des ambassades ou des consulats ; des mandats électifs dans les collectivités territoriales, ou encore, des responsabilités en qualité de hauts fonctionnaires de l'État. Les membres effectifs sont tenus au paiement du droit d'entrée et d'une cotisation annuelle. Ils disposent d'une voix délibérative aux assemblées générales et sont éligibles au conseil d'administration avec voix délibérative.

Membres associés

Les membres associés sont des personnes physiques ou morales, issues de la société civile et ayant un intérêt pour les enjeux publics contemporains, qui s'engagent à défendre les valeurs et les principes de l'association et participent à son fonctionnement. Les membres associés sont tenus au paiement du droit d'entrée et d'une cotisation annuelle. Ils disposent d'une voix délibérative aux assemblées générales et sont éligibles au conseil d'administration avec voix délibérative.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'AICMP, responsable du traitement, dont le siège est situé 35-39, boulevard Romain Rolland - 75014 Paris, collecte et traite les données personnelles figurant dans le présent bulletin.

Ces données sont traitées aux fins de gestion des adhésions et de la vie associative (instruction de la candidature, tenue du registre des membres, convocations aux assemblées et réunions, appel et suivi des cotisations, organisation des activités et événements de l'association, communications internes et publications).

Les destinataires des données sont les membres du conseil d'administration de l'association et, le cas échéant, les prestataires techniques auxquels l'association a recours, tenus à une obligation de confidentialité. Les données ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne.

Les données sont conservées pendant toute la durée de l'adhésion, puis archivées pendant la durée des délais de prescription légale applicables, avant d'être supprimées ou anonymisées.

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier adressé au siège de l'association ou par voie électronique auprès du responsable désigné par l'association.

L'adhérent dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Le présent bulletin d'adhésion est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901 et à ses textes d'application, ainsi qu'aux statuts et au règlement intérieur de l'AICMP.